

**Arrêté municipal
d'abrogation de l'interdiction de baignade
Site des Aubazines**

Le Maire de la Commune de SARROUX-ST JULIEN,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-1 à L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 1332-2 à L 1332-4, L 1332-7, L 1332-8, D 1332-14, D 1332-15 et D 1332-35 du code de la Santé Publique ;

Vu les résultats du contrôle de la qualité de l'eau effectués le 12 septembre 2023 ci-joint ;

Considérant que les concentrations en toxines libérées par les cyanobactéries sont désormais inférieures aux seuils sanitaires ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'arrêté du 18/08/2023 portant interdiction de baignade des Aubazines Hautes est abrogé.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Sarroux – Saint- Julien, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarroux-Saint Julien, le 14 septembre 2023.

Le Maire

Xavier GRUAT



Délégation départementale de la Corrèze

Tulle, le 14 septembre 2023

Département santé environnement

SMAT du Lac de Bort
33 place du 19 octobre
19110 - BORT LES ORGUES

Dossier suivi par : Guillaume LANÇON
Téléphone : 05 55 20 42 48
Courriel : ars-dd19-eaux@ars.sante.fr

Objet : Gestion des dénombrements en cyanobactéries dans les eaux de baignade

Suite à la fermeture de la baignade des AUBAZINES HAUTE à SARROUX – SAINT- JULIEN, un nouveau contrôle sanitaire a été effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine le 12 septembre 2023 comprenant un prélèvement d'échantillon aux fins de dénombrement et identification des cyanobactéries et la recherche des toxines.

Les résultats mettent en évidence un biovolume en cyanobactéries toxinogènes inférieur à 1 mm³/L : 0.572 mm³/L.

La baignade des AUBAZINES HAUTE à SARROUX – SAINT- JULIEN est donc catégorisée en « **niveau d'alerte 1** ».

Les modalités de gestion correspondant au niveau 1 définies par l'ARS Nouvelle-Aquitaine depuis 2021 prévoient que la baignade peut être réouverte au public.

Compte tenu du risque potentiel pour la santé des baigneurs je vous demande d'afficher sur le site de baignade le document d'information relatif au niveau 1 (joint dans une précédente correspondance) et vous informe que le suivi hebdomadaire des concentrations en cyanobactéries de ce site est maintenu.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat du prochain contrôle prévu en début de semaine prochaine.

Pour la Directrice Départementale,
La responsable du pôle bi-départemental en santé
environnement 19-24



Mathilde RASSELET

Copie transmise pour information à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Madame la sous-préfète
- SDIS de la Corrèze
- Monsieur le Maire de Sarroux Saint Julien
- Monsieur le Maire de Bort les Orgues